

Courrier Fédéral

Bulletin d'information du Secrétariat de la fnic-cgt

513 du 6 JUILLET 2012

● **VIE FEDERALE**

- Convocation à l'Assemblée Générale de la FNIC du 26/09/2012. P. 3

● **PAIX ET DESARMEMENT**

- Les profits contre les vies humaines. P. 4-7

● **INTERNATIONAL**

- Nouvelle Fédération Européenne des travailleurs de l'industrie. P. 8
- Résolution sur l'organisation d'une journée européenne d'action dans l'industrie, par l'EIWF. P. 9-11
- Election du directeur général de l'OIT. P. 12

● **VIE SYNDICALE/ORGA**

- Rien payé 2011. P. 13-15

● **ELECTIONS TPE**

- Calendrier. P. 16-18

Imprimé par nos soins :
FNIC-CGT
263, rue de Paris
93514 Montreuil Cedex
Tél. 01.48.18.80.36
Fax. 01.48.18.80.35
<http://www.fnic.cgt.fr>
e-mail : fnic@cgt.fr
Directeur de Publication :
Carlos MOREIRA
ISSN : 0240 9259
N°CPPAP : 0313 S 06415
Mensuel : 2,74 €

Fédération Nationale des Industries Chimiques CGT



Chimie . Pharmacie (Industrie. Répartition. Droguerie. Officines. Lam.) . Pétrole . Caoutchouc . Plasturgie .
Navigation de Plaisance . Instruments à écrire . Négoce & prestations de services dans les domaines médico-techniques.



LA MACIF VOUS ASSURE, LE SAVIEZ-VOUS ?

Adhérez, militez : vous êtes protégés !

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais, c'est un engagement de tous les instants. C'est pourquoi, quand vous choisissez de défendre les intérêts des salariés, nous sommes à vos côtés pour soutenir et sécuriser votre action militante.

Les Organisations syndicales font confiance à la Macif depuis près de 30 ans pour assurer l'activité syndicale de leurs adhérents et militants. Pourquoi pas vous ?

Quelle que soit votre mission, des contrats existent pour faciliter votre engagement militant.
Contactez-nous : partenariat@macif.fr

Credit Photo : Gerhard Linnekegal / Eyedee

Document non contractuel. Garanties proposées sous réserve des exclusions mentionnées aux contrats.
MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue Pied de Fond - 79037 Niort cedex 9.



**LA SOLIDARITÉ
EST UNE FORCE**



MERCREDI
26 SEPTEMBRE 2012
SALLE DU CCN
MONTREUIL (93)
DE 9H A 16H30

Dans un contexte où la désindustrialisation est présentée par certains comme une fatalité, la Fédération peut se prévaloir d'avoir toujours mis en avant les questions de politique industrielle, du rôle de l'entreprise dans les régions, dans la société, avec des mobilisations puissantes à l'image des 17 septembre et 22 octobre 2009.

Les victoires sur ces soi-disant fatalités, victoires que sont les luttes chez Goodyear Amiens et Veninov Venissieux démontrent de manière éclatante que les seules luttes qui sont perdues d'avance sont celles qu'on ne mène pas.

Il y a nécessité de débattre sur les perspectives d'action que nous devons prendre en compte, développer pour imposer nos revendications.

- ☞ Point sur la participation à la journée d'action du 9 octobre pour une autre politique industrielle et une reconquête de l'emploi industriel
- ☞ Financement de la protection sociale, en particulier la question de la CSG
- ☞ Augmentation des salaires pour une autre répartition des richesses créées par le travail

La présence d'un maximum de militants à cette assemblée générale permettra de faire le point, nous renforcer mutuellement de nos analyses comme de nos luttes.

L'implication des syndicats de la CGT, par conséquent également ceux de la Fédération, est incontournable pour affronter ces enjeux, mettre en mouvement les salariés dans les lieux d'exploitation que sont les entreprises.

Dès maintenant, inscrivez-vous (voir bulletin ci-dessous), prenez vos dispositions pour la participation à ce rendez-vous important dans la vie de notre Fédération

**Bulletin
de participation**



**ASSEMBLEE GENERALE DES SYNDICATS DE LA FNIC CGT
du Mercredi 26 septembre 2012**



Le syndicat CGT _____
 Branche d'activité _____
 Localité _____ dép. _____

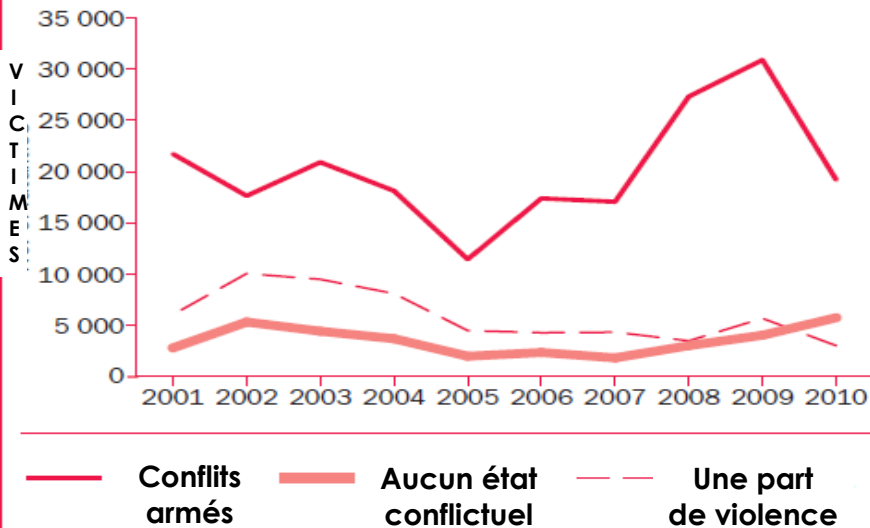
☞ Envisage la participation de / _____ / Camarades

- Pour les délégués de la Branche Chimie, la prise en charge par l'UIC est prévue, les feuilles d'émargement seront à remplir pour attester de la participation à cette journée.

◆ LES PROFITS CONTRE LES VIES HUMAINES

Pour de véritables moyens pour lutter contre les armes chimiques

NOMBRE DE VICTIMES PAR CONFLITS ARMES
2001 - 2010



le premier cas du fait de l'intervention militaire de la France et des Etats-Unis, dans le second par répression des forces armées syriennes contre les rebelles au régime.

Durant la dernière décennie 2001-2010, les pays de la corne de l'Afrique (Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Somalie), ont été en proie à des conflits armés. Durant cette période, se sont déroulés, dans cette région du globe, 77 conflits territoriaux, soit 35 % du total mondial.

Sous le terme de « opérations de maintien de la paix », 52 interventions militaires ont été menées en 2011 partout dans le monde, de la Côte d'Ivoire à

Le SIPRI (Stockholm International Peace Research Institute) est un institut mondialement reconnu, qui publie chaque année un rapport de référence sur l'armement, le désarmement et la sécurité internationale. Le bilan planétaire 2011 est aussi accablant que précédemment, contrairement au satisfecit de la grande presse d'opinion, qui positive indument la situation mondiale.

l'Afghanistan, en passant par le Soudan ou la Somalie. L'Afrique est de loin le continent le plus touché par ces « opérations ». Le nombre de personnel déployé lors de ces interventions militaires en 2011 était, selon le SIPRI, le deuxième plus élevé de la décennie, avec 262 129 militaires, seulement 700 de moins qu'en 2010, dont 52 % sous contrôle de l'OTAN.

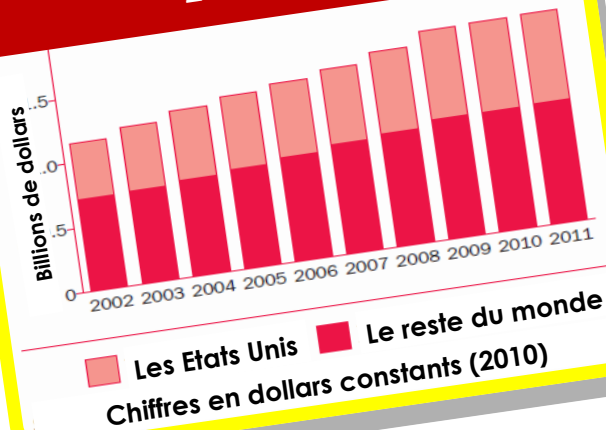
Les dépenses militaires mondiales n'ont pas augmenté en 2011, pour la première fois depuis 1998. Le total mondial pour 2011 est estimé à 1738 milliards de dollars, représentant 2,5 % du PIB mondial ou encore 249 dollars pour chaque personne. Comparées à 2010, les dépenses militaires sont demeurées pratiquement inchangées.

□ Le commerce de la mort en 2011

Au cours de 2011, les soulèvements populaires dans certaines parties du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, ce qu'on a appelé le « printemps arabe », ont produit divers modes de conflits. Alors qu'il y a eu relativement peu de morts en Algérie et au Maroc, d'autres pays, dont le Bahreïn, l'Égypte, la Tunisie et le Yémen, étaient beaucoup plus touchés. Les plus hauts niveaux de violence ont été atteints en Libye et en Syrie, dans

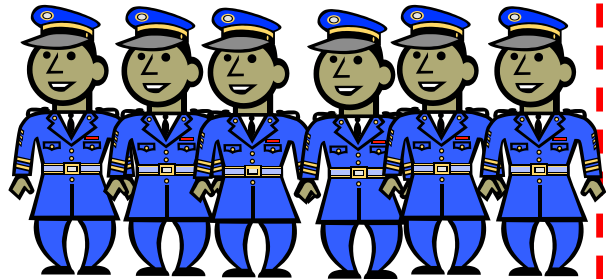
Cela ne signifie malheureusement pas que les dépenses militaires aient atteint leur apogée. La principale cause de cette pause de croissance du commerce des armes ont été les politiques économiques adoptées dans la plupart des pays occidentaux au lendemain de la crise financière qui a débuté en 2008. Ce lien entre capacités financières et commerce de la mort est la preuve, s'il en faut, que **la guerre est avant tout un business** et non pas une fatalité inhérente à l'agressivité humaine.

LES DEPENSES MILITAIRES MONDIALES 2002 - 2011

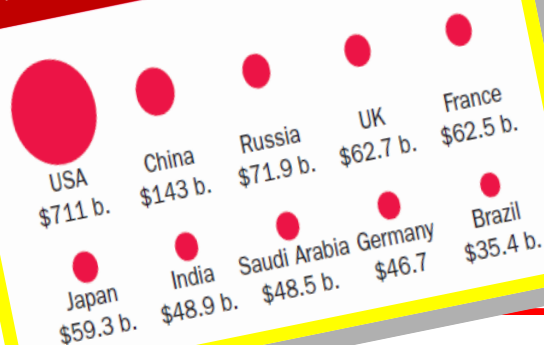


Le SIPRI note la stabilisation, après dix ans d'augmentation, du budget militaire américain, résultat de la fin de la guerre en Irak, et de la liquidation des opérations militaires en Afghanistan. Les choix politiques américains suite aux 11 septembre 2001, regroupés sous l'expression de « guerre globale contre le terrorisme », ont été un facteur clé des dépenses militaires dans de nombreux pays durant ces dix années.

Cette politique fortement militarisée, incluant les invasions de l'Afghanistan et de l'Irak, a coûté aux Etats-Unis plus de 1 200 milliards de dollars en seules dépenses militaires étrangères, sur le tourisme, autant de facteurs dont « supplémentaires » à la fin 2011, avec des coûts totaux à long terme évalués à 4 000 milliards de dollars, sans compter les coûts encourus par les autres participants de cette « croisade ». Les guerres d'Afghanistan et d'Irak ont au final conduit à des coûts économiques énormes. Outre les dépenses militaires, la destruction des infras-



LES 10 PLUS GRANDES DEPENSES MILITAIRES en 2011



L'AFRIQUE a été la région avec la plus grande augmentation de dépenses militaires en 2011 (+ 8,6 %), dont le plus gros contributeur a été l'Algérie (+ 44 %), mais aussi le Nigeria, deux pays dont les rentes pétrolières ou gazières peuvent leur permettre ces dépenses.

LES 10 PREMIERS MARCHANDS D'ARMES

EN 2010

	Company	Ventes d'armes M\$	Profits M\$
1	Lockheed Martin	35 730	2 926
2	BAE Systems (UK)	32 880	-1 671
3	Boeing	31 360	3 307
4	Northrop Grumman	28 150	2 053
5	General Dynamics	23 940	2 624
6	Raytheon	22 980	1 879
7	EADS (trans-Europe)	16 360	732
8	Finmeccanica (Italy)	14 410	738
9	L-3 Communications	13 070	955
10	United Technologies	11 410	4 711

Le SIPRI liste les 100 premières entreprises productrices d'armes au monde (hors Chine), en fonction de leurs ventes d'armes. Les ventes d'armes et des services militaires ont continué d'augmenter en 2010 pour atteindre 411,1 milliards de dollars. Entre 2002 et 2010, les ventes d'armes de ces 100 sociétés ont augmenté de 60 %. Les entreprises basées aux Etats-Unis sont à l'origine de plus de 60 % des ventes d'armes mondiales.

Les transferts internationaux d'armes conventionnelles ont augmenté de 24 % entre les périodes 2002-2006 et 2007- 2011. Les cinq plus grands fournisseurs de cette période 2007-2011 ont été les USA, la Russie, l'Allemagne, La France et le Royaume-Uni, représentant à eux cinq les trois quarts du volume des exportations. La Chine et l'Espagne ont aussi enregistré des augmentations significatives dans le volume de leurs exportations sur la même période.

De l'autre côté, les cinq plus gros acheteurs d'armes ont été, sur la même période : l'Inde, la Corée du sud, le Pakistan, la Chine et Singapour.

ARMES CHIMIQUES

La FNIC-CGT s'enorgueillit d'être un acteur majeur de la mise en place de la convention internationale d'interdiction des armes chimiques de 1993, qui a demandé des années de travail entre la FNIC, l'ICPS (Union syndicale internationale de la Chimie, membre de la FSM, dont notre camarade Alain Covet était secrétaire général) et la Commission de l'ONU sur les armes chimiques.

Lors du débat en assemblée plénière de l'ONU en 1988 à New York, le mouvement syndical mondial était représenté par notre camarade Paul Tabary, secrétaire fédéral (voir Courrier fédéral n°473). Depuis, la Convention a été ratifiée par 188 pays avec des exceptions notables : Israël, la Syrie et la Corée du nord.

La Convention de 1993, améliore la situation, même si sa mise en œuvre comporte des insuffisances en termes de moyens, insuffisances qu'il serait aisé de dépasser, si on en a la volonté politique. En particulier nous avons demandé, sans succès, que dans la Convention il soit fait état de la participation des travailleurs de la chimie au contrôle des productions.

A la date du 30 Novembre 2011, l'Irak, la Libye, la Russie et les Etats-Unis n'avaient pas encore opéré la destruction complète de leurs stocks d'armes chimiques. A la suite de la guerre de la France et de l'OTAN contre la Libye et le régime de Kadhafi, en novembre 2011, l'Organisation d'Interdiction des Armes Chimiques (OIAC) a envoyé une inspection spéciale en Libye confirmant que le régime Kadhafi n'avait pas déclaré un stock secret d'armes chimiques. Le fait que l'OIAC n'avait pas connaissance de ce stock, avant sa découverte, soulève de graves questions sur la capacité de cette seule organisation à détecter les violations aux règles et accords internationaux.

A ce jour, 7 pays déclarent des stocks : Albanie, Etats-Unis, Russie, Inde, Irak, Libye et Corée du sud, soit 71.000 tonnes déclarées, à détruire d'ici à fin 2012 d'après la Convention de 1993. Pour se représenter de l'énormité de ces stocks, une gouttelette d'agent neurotoxique, pas plus grosse qu'une tête d'épingle, suffit à tuer un adulte en quelques minutes après exposition. **Le délai ne sera pas respecté, la destruction nécessitant des installations de type industriel.**

Sur la destruction des stocks français détenus avant la Convention, le Ministère déclare dans la plus parfaite langue de bois : « leur destruction est réalisée sous l'égide du Ministère de la Défense dans une installation prévue à cet effet, selon des critères environnementaux et de sécurité de la plus haute exigence ». Le problème est que cette installation est inconnue.

En août 2011 a été annoncée en grande pompe la mise en chantier d'une usine de destruction d'obus chimiques de 14-18. Qu'en est-il des stocks militaires amassés depuis 1945 ? Mystère. On peut donc craindre qu'il persiste sur notre sol des stocks d'armes chimiques, au mépris de la Convention.

1) A l'issue de la Convention, 339 entreprises françaises d'industries chimiques ont été déclarées capables de produire des précurseurs d'armes chimiques. Personne, ni nous, ni même les parlementaires français n'ont eu accès à cette liste de 339 sites.

2) En dépit des interdictions, la recherche continue, avec des financements lourds, engageant des fonds publics. On évoque depuis 1990 des agents capables de dissoudre le caoutchouc (durite des camions militaires par exemple), le cuivre et le silicium (électronique). Les armes chimiques ont l'avantage sur l'arme nucléaire de laisser intactes les infrastructures. Ce sont les Etats industrialisés, États-Unis en tête, qui sont à l'origine de la recherche, de la production, du transport et de l'utilisation des armes chimiques, et non pas des terroristes comme on voudrait nous le faire croire.

3) La fabrication peut intervenir n'importe où, n'importe quand : sur une unité de production de désherbant par exemple, on stoppe la production classique, on fait un "run" de quelques jours sur un précurseur d'armes, le temps d'en fabriquer quelques dizaines de tonnes, puis on redémarre la production classique. Les inspections externes sont à elles seules insuffisantes, seul le contrôle constant des salariés directement impliqués dans les processus de fabrication est à même de bloquer toute velléité d'utilisation militaire d'une installation chimique civile.



● Nos syndicats et comités d'entreprises doivent poser la question de savoir si l'usine, la société, le groupe, font ou faisaient partie de ces 339 sites, si des armes chimiques ont été détruites dans ces usines.

« Le combat pour la paix n'est pas un « plus » que nous apportons à nos revendications, il s'inscrit essentiellement dans notre programme revendicatif sachant combien notre pouvoir d'achat, notre emploi, nos conditions de vie et de travail sont étroitement liés à une politique de paix, de désarmement, de développement vers un nouvel ordre économique international » (Extrait de l'intervention de Paul Tabary au nom de la FNIC et de l'ICPS (Union Internationale des syndicats des industries chimiques) à la tribune de l'ONU, session spéciale sur le désarmement/juin 1988).

♦ Nouvelle fédération européenne des travailleurs de l'industrie : l'EIWF

Le congrès fondateur de la nouvelle Fédération Européenne des travailleurs de l'Industrie s'est tenu le 16 mai à Bruxelles. Cette nouvelle fédération revendique près de 8 millions d'adhérents et plus de 230 organisations affiliées. Nous disons très justement que l'industrie est le fondement de l'économie européenne et de son développement. Plus personne ne nie aujourd'hui qu'un pays sans industrie est un pays qui se meurt.

La question qui est posée est celle de la mise en mouvement de nos organisations, de nos adhérents et, au-delà, des 34 millions de salariés européens travaillant dans l'industrie, pour imposer d'autres choix.

Sans vouloir préjuger de l'avenir, la disparition de l'EMCEF et la création d'une nouvelle structure syndicale européenne regroupant la **FEM (Fédération Européenne de la Métallurgie)**, la **FSE-THC (Fédération Syndicale Européenne-Textile Habillement et Cuir)** et l'**EMCEF (Fédération Européenne de l'Energie, des Mines et de la Chimie)** à l'horizon 2012, avec toutes les questions que nous nous posons sur cette nouvelle fédération en termes de contenu revendicatif et de construction d'un rapport de forces, doivent nous permettre, avec les autres fédérations de la CGT concernées (FTM, FNTE, FNME, FILPAC, VERRE CERAMIQUE, THC) de voir comment nous allons pouvoir peser afin que la voix de la CGT soit, non seulement entendue, mais aussi écoutée. L'une des premières décisions de cette nouvelle fédération semble aller dans le bon sens.

En effet, lors de ce congrès, l'ensemble des 230 organisations affiliées a soutenu la résolution des 7 fédérations de la CGT avec d'autres or-

ganisations syndicales européennes d'Italie, Espagne, Portugal, Belgique sur l'organisation d'une journée d'action européenne dans l'industrie. (Cf. résolution pages suivantes).

**Cette initiative
européenne
se tiendra
le 9 octobre
2012.**

Dès maintenant, nous devons travailler avec nos camarades des autres fédérations à la réussite de cette initiative telle que nous l'avons déjà fait le 22 octobre 2009.

Une manifestation nationale à Paris avec l'ensemble des syndicats des entreprises de nos branches.

Nous devons aller au débat avec nos militants et les salariés pour préparer cette initiative et en faire un temps fort pour la défense de l'emploi industriel, l'augmentation des salaires, d'un retour à la retraite à 60 ans pour tous et à 55 ans pour les travaux pénibles.

♦ Résolution sur l'organisation d'une journée européenne d'Action dans l'industrie, par l'EIWF.

La situation des travailleurs dans les pays d'Europe se dégrade continuellement en raison de l'attaque du patronat contre les droits et conditions de travail, au travers de la mise en œuvre des plans d'austérité des gouvernements européens, sous l'impulsion de la Commission européenne, de la Banque centrale européenne et du FMI.

>> L'orientation est toujours la même :

- ☐ Baisse des salaires.
- ☐ Recul de l'âge de départ en retraite et baisse des pensions.
- ☐ Rejet de la concertation sociale (dialogue social et négociation collective) pilier fondamental de l'Etat providence européen qui accorde aux partenaires sociaux une participation démocratique sur les questions qui leur sont propres. La dénonciation des accords collectifs et la remise en cause des droits des syndicats à la négociation collective représentent des attaques claires contre la démocratie dans les entreprises.
- ☐ Augmentation de la TVA.
- ☐ Augmentation des impôts de manière inégale, avec une plus grande répercussion sur les revenus des travailleurs.
- ☐ Baisse des allocations sociales.
- ☐ Attaques contre les organisations syndicales.
- ☐ Augmentation du travail précaire avec la libéralisation du marché du travail.
- ☐ Facilitation des licenciements.
- ☐ Dégradation des services sociaux, par le renforcement de leur privatisation, en spéculant sur la santé et l'éducation publique, qui ont été, jusqu'alors, des bases fondamentales du développement des conditions de vie des personnes en Europe.

Sous l'impulsion du patronat, la Commission européenne préconise de concilier le droit à l'action collective et la liberté économique.

Or, **toutes ces mesures**, prises au nom de l'emploi, de son développement et de l'apurement de la dette, **ne font qu'aggraver la situation.**

La détérioration des conditions de vie et de travail est sans précédent. **On assiste à une augmentation du nombre de salariés pauvres, de chômeurs, à une précarisation de l'emploi**, et toutes les économies ou presque entrent en récession.

L'industrie demeure le fondement de l'économie européenne et de la création de richesses.

Elle emploie plus de 34 millions de personnes, représente trois quarts des exportations de l'Union Européenne et compte pour plus de 80 % dans les dépenses de recherche et de développement.

Rassembler plus de 230 organisations et près de 8 millions d'adhérents par la création de l'EIWF est un signe pour tous les salariés qui s'opposent à la mise en œuvre des plans d'austérité.

Patronat et gouvernement doivent maintenant comprendre que cette création a pour objectif essentiel un changement d'orientation, l'exigence d'un autre partage des richesses créées et une autre réponse pour sortir de la crise, qui soit fondée sur les besoins des populations.

Retourner à l'économie réelle et abandonner la financiarisation.

En nous appuyant sur les mobilisations qui se développent partout en Europe, **les organisations affiliées à l'EIWF appellent à l'organisation d'une journée d'action européenne conjointe dans l'industrie, dans chacun des pays où existent des organisations affiliées à la Fédération Européenne des Travailleurs de l'industrie.**

Cette mobilisation devrait s'organiser au plus vite, après la tenue du congrès de création de la Fédération.

• Elle aurait pour objectifs :

• **De revendiquer** l'investissement en faveur d'une politique industrielle européenne, et d'avenir, dans laquelle la priorité serait donnée à la sécurité, la durabilité et la qualité de l'emploi industriel et de l'industrie, comme point de départ du futur développement de nos pays et comme outil fondamental pour sortir de la crise.

• **De formuler** et faire connaître nos propositions sur l'avenir de l'industrie, sur le développement de l'emploi industriel, avec un contenu social élevé demandant aux institutions européennes qu'elles établissent les mesures adéquates permettant de corriger la tendance à la dégradation et la perte du tissu industriel en Europe, en freinant également la précarisation continue des conditions de travail et la perte de l'emploi industriel.

• **D'obliger le patronat** de l'industrie à négocier un niveau de rémunérations et des conditions de travail qui permettent de vivre décemment.

• **De demander l'établissement** de sanctions des violations au droit à la négociation collective et du dialogue social des travailleurs et travailleuses de l'industrie.

❑ **Ainsi, nous proposons** pour chaque pays, la garantie d'un salaire décent offrant une rémunération à sa juste valeur pour les qualifications requises pour travailler dans l'industrie.

❑ **Nous proposons également** que l'entreprise participe à la vie de la société et condamnons par avance toutes exonérations de cotisations sociales.

L'entreprise vit et prospère grâce à l'ensemble des salariés qui la compose ; elle joue son rôle et exerce son activité dans un cadre déterminé. Elle a donc des obligations en matière de responsabilité sociale.

❑ **En ce sens, de nouveaux droits doivent être créés**, de l'entreprise à la branche, afin de mettre fin aux licenciements boursiers, à la détérioration de l'emploi, s'agissant donc de la participation des travailleurs aux questions relatives à la stratégie de l'entreprise, l'organisation du travail, à l'établissement réel du respect des processus d'information et de consultation.

❑ **Nous pensons également qu'il est nécessaire de mettre fin à toute**

forme de précarité dans l'industrie en mettant en œuvre toutes les propositions contenues dans la 2^{ème} revendication commune adoptée par l'ensemble des organisations liées à la création de la nouvelle fédération de l'industrie.

❑ **Dans ce sens, il serait sans doute utile de débattre de droits nouveaux** attachés à la personne, accompagnant le salarié dès son entrée dans la vie professionnelle et jusqu'à la fin de sa carrière.

❑ **Enfin, il est nécessaire d'examiner les conditions d'une réduction du temps de travail**, sur la semaine, comme sur la vie, tenant compte des évolutions considérables de la productivité, permettant un meilleur partage du travail et l'amélioration des conditions de travail.

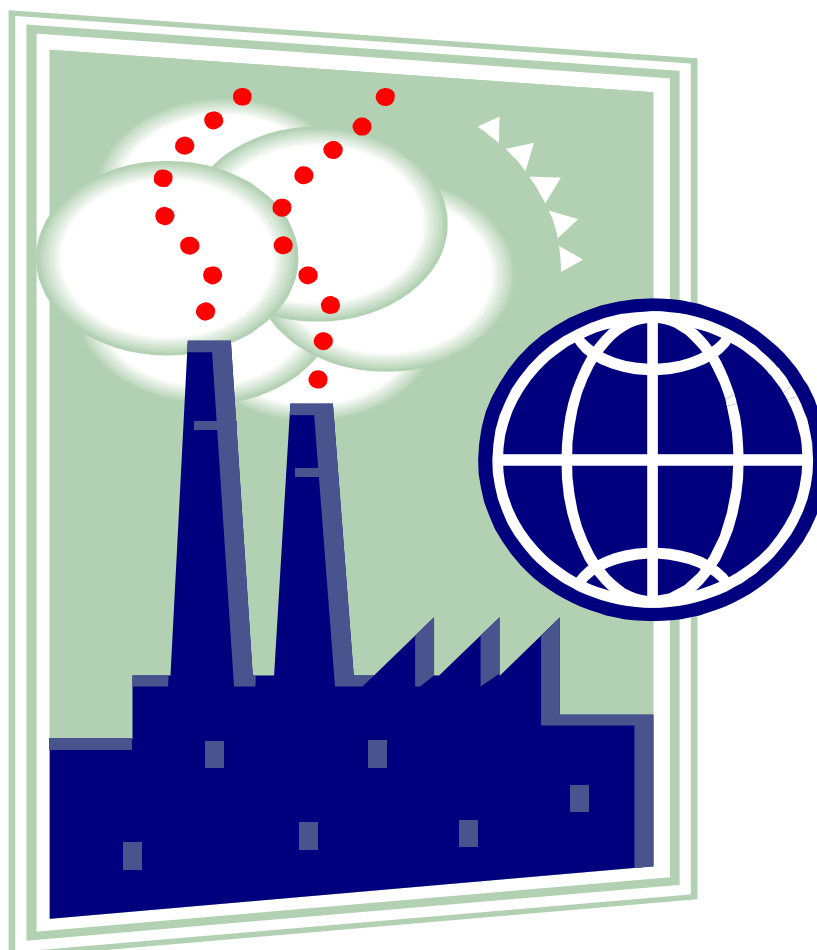
❑ **Sur le plan industriel, nous demandons le développement de grands projets européens.** Pour cela, il est nécessaire

de sortir de la stratégie de spécialisation sur les activités à forte valeur ajoutée tout en affirmant le lien entre recherche et développement, conception, innovation et production.

❑ **Il faut également encourager les grands projets européens innovants.**

L'industrie est une solution pour répondre aux enjeux environnementaux et en faveur du développement durable, dégageant ainsi une autre voie pour la sortie de la crise.

❑ **Nous demandons également que s'instaure un débat au niveau européen sur l'industrie** permettant de favoriser la mise en place d'une stratégie européenne pour l'emploi et la croissance, dans laquelle l'industrie occupe un rôle remarquable au titre de secteur stratégique de sortie de la crise et du développement des emplois de qualité et d'avenir.



◆ ELECTION DU DIRECTEUR GENERAL DE L'OIT

Déclaration de la FSM à l'occasion de l'élection du Directeur Général de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Le 28 mai est la date des élections à l'Organisation Internationale du Travail (OIT) afin d'élire un nouveau Directeur Général pour remplacer le Chilien Juan Somavia. La Fédération Syndicale Mondiale (FSM), qui représente 82 millions de travailleurs et des organisations affiliées dans 120 pays, considère que, au lieu de se référer aux caractéristiques de chacun des candidats, les plus importants aspects à prendre en compte sont les suivants :

1. Si nous demandons aux millions de salariés et de travailleurs sans emploi de base dans tous les pays des cinq continents quels sont leurs points de vue sur l'impact de l'OIT dans leur pays et ses avantages pour les travailleurs, la réponse est presque unanime : elle leur est inutile. Au cours des dernières décennies les droits et les conquêtes des travailleurs ont été réduits et les conventions fondamentales de l'OIT sont violées de façon flagrante. Que fera le nouveau Directeur Général de l'OIT pour remédier à cette situation ?

2. Au Conseil d'administration de l'OIT, il y a des représentants des gouvernements et des employeurs qui ont imposé des politiques néolibérales et des plans d'ajustement dans leurs pays respectifs, sapant les droits des travailleurs et violant les normes internationales du travail (NIT). Pour cette raison, l'OIT n'est pas reflétée comme une organisation de défense des travailleurs. Quelle est la position du nouveau Directeur Général sur ces questions ?

3. La situation actuelle d'impasse dans laquelle se trouvent les travailleurs requiert un Directeur Général libre de l'influence et de la pression de ces gouvernements et employeurs qui minent les NIT, agissant contre les valeurs de l'OIT. Le nouveau Directeur Général compte-t-il prendre une attitude vraiment indépendante ?

4. Dans le cadre de la structure actuelle de l'OIT, dans les organes de décision et dans le Conseil d'administration, il y a un monopole d'une seule tendance des intérêts des gouvernements néolibéraux, des employeurs et des dirigeants d'une partie de la représentation des travailleurs. Le nouveau Directeur Général sera-t-il disposé à conduire les changements nécessaires pour briser le monopole et permettre une participation plurielle au Conseil d'administration avec une représentation proportionnelle de l'autre groupe d'opinion du groupe des travailleurs ?

5. La FSM considère qu'il est nécessaire de modifier la structure et le règlement de l'OIT pour les adapter aux conditions actuelles afin qu'elle soit un instrument efficace pour garantir le respect

inconditionnel des conventions et des droits fondamentaux des travailleurs. Le nouveau Directeur Général entend-il promouvoir de tels changements ?

6. L'OIT aux niveaux central et régional ainsi que le nouveau Directeur Général doivent respecter l'autonomie et l'autodétermination des syndicats. Ils doivent respecter les décisions, les fondements et le fonctionnement démocratique des syndicats. Malheureusement, ces derniers temps ces principes sont violés et les services de gestion et d'administration de l'OIT interviennent dans les affaires internes des syndicats, essayant de soutenir certains d'entre eux plus que les autres, en promouvant certains syndicats et en blâmant injustement d'autres, etc.. Ce phénomène est contraire aux objectifs fondateurs de l'OIT. La FSM condamne un tel phénomène et continuera la lutte pour l'égalité entre tous les syndicats, l'égalité indépendante des différences idéologiques, politiques et syndicales.

7. Tout comme les peuples de la planète exigent la démocratisation de l'Organisation des Nations Unies (ONU), tous ceux qui forment la FSM exigent la démocratisation de l'OIT. Le nouveau Directeur Général serait-il disposé à promouvoir une véritable démocratisation de l'OIT ?

8. La FSM considère que, dans les conditions de crise profonde du système capitaliste et de croissance de l'agression impérialiste, l'OIT devrait appuyer les luttes des travailleurs, des retraités, des travailleurs sans emploi, des pauvres et des immigrants ; elle devrait défendre les droits syndicaux, les libertés démocratiques et syndicales et les négociations collectives libres. Les défis de l'OIT, de ses cadres et de son nouveau Directeur Général sont énormes.

9. La composition géographique représentée par les Directeurs Généraux de l'OIT tout au long de l'histoire, montre que pendant 78 ans, 8 Directeurs Généraux venaient de pays capitalistes (2 des États-Unis, 2 de la Grande-Bretagne et 2 de la France) (1 de Belgique et 1 de l'Irlande). Le premier Directeur-Général d'Amérique latine a été le Chilien Juan Somavia, élu en 1999 jusqu'à aujourd'hui. La FSM et ses organisations affiliées sont prêtes à travailler avec l'OIT afin d'évacuer nos préoccupations et nos questions ; à mettre en œuvre ces aspirations, guidés par Le Pacte d'Athènes, le document central adopté au XVIème Congrès Syndical Mondial.

Athènes, 17 mai 2012

♦ Rien payé 2011 (ci-dessous la liste des syndicats n'ayant payé aucune cotisation, à la Fédération, pour l'année 2011)

Identifiant	Libelle	FNI 2010
3 185 002	OMEGA MONTLUCON	
6 088 001	U.L. NICE	1
7	COSMOPAR TOURNON (bernard laurent)	
11 069 003	U.L. CARCASSONNE	
13	VITEMBAL TARASCON	4
13 004 003	U.L. ARLES	2
13 077 001	ALBEMARLE CHEM. PORT DE BOUC	
13 106 001	SPI PHARMA	31
13 213 001	U.L. LA ROSE MARSEILLE	2
17	U.L. JONZAC POUR ZODIAC	
17 218 001	SIMAFEX MARANS	4
17 299 031	KPI EX FOGGINI ROCHEFORT	5
17 434 002	U.L. SURGERES	
21	U.L. VAL DE SAONE	6
21 292 001	EURIDEP GENLIS	34
22 136 002	CEVA SANTE ANIMALE LOUDEAC	6
23	U.L. LA SOUTERRAINE	
23 096 002	POGNON GENEVE GUERET	2
26 198 001	U.L. MONTELIMAR	
27	U.L. VERNON	3
27 229 004	DELPHARM EVREUX (PHARMACIA)	3
27 375 031	RECTICEL LOUVIERS	
28 085 004	LANCASTER CHARTRES	8
28 134 004	U.L. DREUX	
28 140 031	SEALED AIR EPERNON	
29 004 031	ISOBOX BARBIER	
30	U.L. VILLENEUVE LES AVIGNON	
30 004 001	NOVARTIS AGRO AIGUES VIVES	7
30 032 002	U.L. BEAUCAIRE	3
31 149 001	UNITHER EX S.W.I. COLOMIERS	12
32	U.L. AUCH	10
33	U.L. ARCACHON	2
33 004 004	COFRABBLACK AMBES	8
34	U.L. LUNEL	1
34 172 007	CHAUVIN LABOR. MONTPELLIER	
34 301 003	AGA (DUFFOUR ET IGON) SETE	7
35 238 005	ALLIANCE SANTE RENNES	9
37 003 001	ST GOBAIN ABRASIFS AMBOISE	5
38 416 031	ITW FASTEX GR ST MARCELLIN	

Identifiant	Libelle	FNI 2010
38 537 001	GESSIL ST QUENTIN FALLAVIER	2
38 544 032	PLACOPLATRE VIENNE	4
38 553 001	U.L. VILLEFONTAINE	1
39 333 031	SMOBY LAVANS LES ST CLAUDE	5
39 478 002	U.L. ST CLAUDE	51
39 478 032	GRAND PERRET ST CLAUDE	
40 310 031	VERIPLAST EX AUTOBAR SOUSTONS	
41	MENZOLIT VERNEUIL	2
47	U.L. NERAC	1
51 454 003	PARCHIMY REIMS	4
52 114 001	BOTTES LE CHAMEAU CHATEAUVILLA	
56 165 002	U.L. PLOERMEL	
56 165 003	CAPSUGEL PLOERMEL	7
57 606 004	PROTELOR SAINT AVOLD	18
58	U.L. SUD NIVERNAIS DECIZE	1
59	BEFESA VALERA GRAVELINES	
59	HYODALL France BERTRY (ul cambrai)	
59 092 001	S.N.C.Z. BOUCHAIN	13
59 172 001	AIR LIQUIDE DENAIN	5
59 392 003	U.L. MAUBEUGE	1
59 586 031	MAINETTI TEMPLEUVE	
59 663 001	EUROPERF WORMHOUT	2
60 188 002	PQ FRANCE	3
60 313 002	CAFAC BAJOLET	3
60 360 003	ALKOR- DRAKA LIANCOURT	17
60 471 031	S.V.E. NOYON	
60 612 001	HENKEL EX LOCTITE SENLIS	5
60 636 001	SUN CHEMICAL COATES LORILLEUX THOUROTTE	13
60 684 099	ARKEMA RETRAITES VILLERS ST PA	
62	PROMENS ANNEZIN	5
63 193 001	EUROPHARTECH LEMPDES	
64 260 001	U.L. HENDAYE	1
67 482 031	MECACORP OMEGAL NEYR SOFAIREL OSTWALD	11
67 482 032	JOHNSON CONTROLS ROTH	
67 519 001	LANXESS LA WANTZENAU	
68 305 031	JANOPLAST SEPPOIS-LE-BAS	7
69 259 001	VENINOV VENISSIEUX	20
69 259 005	CARBONE SAVOIE VENISSIEUX	
71	U.L. AUTUN	
71 040 031	MGM EX ERGOM FRANCE SAS BLANZY	2

Identifiant	Libelle	FNI 2010
71 154 031	GIDI PRODUCTION CRISSEY	2
73 253 001	METAUX SPECIAUX MOUTIERS	
75 107 005	MICHELIN PARIS 7	7
75 108 002	U.L. PARIS 8	6
75	U.L. PARIS 9	7
75	U.L. PARIS 13	
75 118 001	UL PARIS 18	
75	U.L. PARIS 20	2
76 319 004	SAIPOL GRAND COURONNE	24
76 384 005	ECO HUILE LILLEBONNE	12
77 000 004	SANOFI AVENTIS DIST. M L VALLEE	1
77 211 002	GRANDE PAROISSE GRANDPUITS	
80	U.L. AMIENS VILLE	
80 021 032	PLASTIC OMNIUM AMIENS	7
80 368 001	U.L. VIMEU BRESLE	
80 542 001	SIRAL TATE & LYLE F.ST NICAISE	40
81 105 001	U.L. C.G.T. GRAULHET	
83 126 001	EVALIANCE EX LABIOMAR LA SEYNE SUR MER	8
84 053 031	GERFLOR PROVENCE GRILLON	31
85	U.L. LES SABLES D OLLONE	
85 194 001	JEANTOT MARINE LES SABLES D OL	4
87 085 008	O.C.P.R. LIMOGES	1
87 085 009	FUJI FILM LIMOGES	
87 085 031	STATINOR LIMOGES	4
88 089 001	TOILTECH EX YERAMEX La CHAPELLE DT.BRUYERE	
89	U.L. AUXERRE	5
89 257 001	U.L. MIGENNES	
90 047 031	PLASTIC OMNIUM FONTAINE	1
91	U.L. VIRY CHATILLON	1
91	U.L. BRETIGNY	
91	U.L. CORBEIL	
92	BOUCHARA LEVALLOIS	1
92	U.L. GENNEVILLIERS	4
92 040 004	ECOLAB ISSY LES MOULINEAUX	7
92 050 002	U.L. NANTERRE (UCB - VANDERMOORTELE)	11
95	U.L GARGES LES GONESSE	1
95 612 001	CHIMEX LE THILLAY	
	TOTAL (118 Bases)	566



SALARIÉS DES PETITES ENTREPRISES

ÉLECTIONS
2012
28 NOV - 12 DÉC

Pour nous, les **4,5 millions de femmes et d'hommes, salariés des 2 660 000 très petites entreprises** [- de 11 salariés] **c'est la première élection de ce genre.**

Par ce vote nous participerons à la désignation de nos représentants syndicaux.

Nous voterons, comme dans toutes les autres entreprises, pour désigner l'organisation syndicale la mieux à même de nous représenter, la mieux à même de défendre nos intérêts dans toutes les négociations et précisément pour nos conventions collectives, à partir de nos revendications.



Nous Voterons

Cette consultation sera aussi l'occasion d'exprimer par notre vote, nos revendications.

MÊMES DROITS POUR TOUS LES SALARIÉS

- Des salaires revalorisés à partir du SMIC brut à 1 700 €.
- Un 13^{ème} mois pour tous.
- Arrêt de la précarité résultant des temps partiels imposés, des CDD, de l'insuffisance de couverture sociale.
- Droit d'accès, au choix du salarié, à une formation qualifiante débouchant sur une évolution de la qualification, du travail, du salaire.
- Droits sociaux identiques à ceux des grandes entreprises (santé, prévoyance, culture, indemnités déjeuner, vacances ...).
- Égalité femme/homme, respect de notre dignité au travail (paiement de nos heures supplémentaires) ...

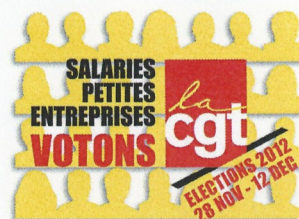
SYNDIQUONS-NOUS !

Notre parole, notre volonté de salariés des petites entreprises, seront mieux prises en compte, si nous nous organisons nombreux à la CGT. Allons plus loin, exprimons-nous tous les jours et pas seulement à l'occasion de litige, comme c'est souvent le cas, avec l'aide des permanences syndicales CGT.

Construisons des syndicats professionnels et territoriaux de proximité, pour nous informer, nous conseiller, nous défendre, pour nous exprimer et conquérir de nouveaux droits.

Pour
plus
d'info

www.tpe2012.cgt.fr



◆ Calendrier de l'élection TPE.

❑ Les dates figurant dans ce tableau sont inscrites à titre prévisionnel et sont encore susceptibles de changer

Tâche identifiée	Date prévue	observations
• Date de photographie de la liste électorale.	Décembre 2011	⇒ La date de photographie couvre tout le mois de décembre et non une date unique.
• Réception des données sociales nécessaires à la constitution de la liste électorale.	Janvier à mai 2012	⇒ Les entreprises envoient les déclarations sociales au plus tard le 31 janvier. Après traitement, les caisses vont nous les retourner au plus tard avant la fin du premier trimestre 2012.
• Correction de la liste.	Premier semestre 2012	⇒ Dès réception des premières déclarations, le prestataire va diagnostiquer les fichiers, redresser les adresses, supprimer les doublons, relancer les entreprises/salariés pour les informations manquantes.
• Formation des agents des DI-RECCTE.	27 août - 7 septembre 2012	⇒ Formation juridique pour préparer le traitement des recours gracieux, l'instruction des candidatures et l'utilisation de l'outil de correction de la liste électorale en ligne.
• Envoi du courrier d'information aux électeurs.	Au plus tard le 5 septembre 2012	⇒ Courrier d'information précisant pour chaque électeur les informations inscrites sur la liste électorale.
• Publication de la liste électorale : ▶ accès à la liste en DI-RECCTE. ▶ Publication sur le site internet des élections TPE.	10 septembre 2012	⇒ La date de publication marque l'ouverture de la période de recours gracieux.
• Période de recours gracieux.	10 septembre - 1er octobre 2012	⇒ Les recours gracieux sont déposés en DIRECCTE. Les DIRECCTE ont jusqu'au 11 octobre pour rendre leur décision. La décision du DI-RECCTE est susceptible d'un recours contentieux.

Tâche identifiée	Date prévue	observations
Période de dépôt des candidatures en DIRECCTE ou auprès de la DGT	10 - 21 septembre 2012	⇒ Les candidatures des organisations syndicales présentes dans une seule région se font en DIRECCTE, pour les autres organisations dépôt de candidatures à la DGT
Publication de la liste de candidatures recevables	8 octobre 2012	⇒ Publication par la DIRECCTE des listes présentes dans sa région. Les listes sont également publiées sur le site internet des élections TPE. Cette publication ouvre la période de recours contentieux contre la décision du DIRECCTE ou du DGT d'accepter ou non une candidature. Ce recours est formé dans un délai maximum de 10 jours suivant la notification du DIRECCTE ou du DGT (dépend du tribunal d'instance de Paris XV).
Date limite du recours contentieux relatif aux candidatures.	18 octobre 2012	⇒ Le tribunal d'instance a jusqu'au 29 octobre (10 jours) pour rendre sa décision. Cette décision peut faire l'objet d'un pourvoi en cassation dans un délai de 10 jours maximum.
Date limite du recours contentieux relatif aux liste électorales.	22 octobre 2012	
Envoi des documents électoraux aux électeurs.	3 - 23 novembre 2012	⇒ La propagande est envoyée au minimum 5 jours avant l'ouverture du scrutin. Dès la réception des documents électoraux, l'électeur peut retourner son vote par correspondance.
Déroulement du vote par internet.	28 novembre - 12 décembre 2012	⇒ Il est possible de voter de n'importe quel ordinateur 7/7j et 24H/24 pendant la période de vote. Les votes par correspondance doivent être envoyés au plus tard le dernier jour de la période de scrutin.
Début des opérations de dépouillement	18 décembre 2012	⇒ Le dépouillement démarre 5 jours après la fin du scrutin pour permettre l'acheminement des ultimes votes par correspondance.
Fin du dépouillement et proclamation des résultats du scrutin TPE	21 décembre 2012	⇒ Dès la fin des opérations de dépouillement, les résultats sont envoyés en DIRECCTE pour publication. Ils sont également publiés sur le site internet des élections TPE.



Conférence Nationale du Médicament



14-15 novembre 2012

**Le médicament
n'est pas un bien marchand...**



**...Mais un bien commun
à l'humanité**

**Dans le Patio
Au siège de la CGT - Montreuil**



NOTRE MISSION

Proposer des vacances de qualité
au plus grand nombre.

QUELQUES CHIFFRES

- 22 villages-club en France
- 12 Club 3000 à l'étranger
- 6 circuits Découverte & Partage
- 1 500 collectivités clientes
- 200 000 vacanciers annuels
- 800 000 nuitées

UN TOURISME DURABLE ET SOLIDAIRE

Plaisir de découvrir un pays ou
une région : conférences, partenariats solidaires (40 000€
reversés cette année au Secours Populaire Français), balades
découverte, rencontres avec des artisans et des associations
locales, **des vacances ouvertes sur le monde** qui assurent
un développement économique respectueux des ressources,
des cultures et des hommes, vacanciers, salariés et populations
d'accueil. Des engagements exprimés dans notre charte
Saisons Durables.

NOS VALEURS

De **fortes convictions** professionnelles et humaines
privilégiant l'écoute, le respect et la disponibilité.

UNE POLITIQUE SOCIALE RESPONSABLE

Touristra Vacances dispose de sa propre structure de
formation qualifiante. Le personnel saisonnier est pris en
charge : repas, hébergement, transport, mutuelle (maintenue
en intersaison), 2 jours de repos/semaine (la convention
collective en prévoit 1 et demi), contrat français pour les
animateurs à l'étranger...

Autant de **différences appréciées et plébiscitées** par
nos équipes, nos collectivités partenaires et vos vacanciers !

www.touristravacances.com

Pour tous, réservations au **0890 567 567** (0,15€ la min)

Depuis plus de 25 ans,

Touristra Vacances gère et anime des villages
de vacances en France, copropriétés
de 280 comités d'entreprise et collectivités,
qui lui accordent toute leur confiance.
Les ressources dégagées par les villages
sont réinvesties dans l'amélioration de leur
équipement, au bénéfice de tous les vacanciers.
Nous mettons ce savoir-faire et ces prestations
de qualité au service de vos groupes.

PARTENAIRE DES COLLECTIVITÉS

Touristra Vacances est spécialisé dans l'accueil
de groupes constitués dans ses villages-club en
France et à l'étranger, circuits et croisières, avec
des prestations spécifiques :

- Un attaché commercial et une assistante vous accompagnent
dans tous vos projets
- Présentations et diaporama pré-départ aux vacanciers
- Réservation d'excursions, séjours à la carte, départs
de province
- Une politique tarifaire adaptée à vos initiatives



Associations et collectivités,
contactez votre attaché commercial Touristra Vacances :

- Paris : 01 80 98 40 19
- Lyon : 04 72 41 19 90
- Hagondange/Metz : 03 87 17 66 10
- Lille : 03 59 35 85 00